

Conduite et handicap : tout ce qu'il faut savoir



Apprendre à conduire, passer son permis, puis prendre le volant lorsque l'on est en situation de handicap n'est pas une sinécure tant les spécificités à prendre en compte sont nombreuses. Aptitudes, auto-écoles adaptées, assurance, aménagement du véhicule... Suivez le guide.

Sil le permis est synonyme de liberté et d'autonomie pour tous, il l'est encore plus lorsqu'on est en situation de handicap et que les autres moyens de mobilité douce ou partagée vous sont inaccessibles. Mais trop souvent encore, "certains jeunes ne savent pas qu'ils sont en capacité de conduire", témoigne Habd-Eddine Sebiane, président de l'association Upsilon CM, qui accompagne les jeunes à mobilité réduite vers le permis. "Alors, à l'association, nous leur montrons que handicap et conduite, c'est tout à fait possible!"

Un passage obligatoire : la visite médicale

Avant d'entamer toute démarche d'inscription, il est obligatoire de passer une visite médicale chez un médecin agréé (et non le médecin traitant), afin de vérifier la compatibilité du handicap avec la conduite. Celui-ci évaluera les aptitudes physiques, cognitives et sensorielles nécessaires à la maîtrise de l'auto. Son compte rendu inclura, le cas échéant, la liste des aménagements du véhicule indispensables pour changer de vitesse, de direction ou encore régler le siège conducteur. Le certificat d'aptitude délivré à l'issue de la visite – qui coûte 36 € sauf pour les personnes ayant un taux d'invalidité reconnu de 50 %

minimum – permet au futur conducteur de se présenter aux épreuves dans un délai de six mois à cinq ans.

Trouver une auto-école avec un véhicule adapté

Ensuite, il faudra chercher l'auto-école pouvant aménager l'apprentissage et qui dispose d'une voiture adaptée, c'est-à-dire comportant les adaptations mentionnées sur le certificat médical. Et c'est là que la tâche se corse, même si le Centre de ressources et d'innovation mobilité handicap (CEREMH) peut vous accompagner dans vos démarches, et permettre de passer le permis "même pour les handicapés les plus lourds", précise Rajae El Harrak, fondatrice de VeebyA, le "Uber" des personnes en situation de handicap. Du côté des examens, les épreuves théorique et pratique sont gratuites, hors accompagnement spécifique par l'auto-école. Et les tarifs des cours à la préparation à la conduite peuvent varier selon les établissements et le forfait choisi. Mais il est possible de bénéficier d'une aide de la Maison départementale des personnes handicapées (MDPH), ou de l'Association de gestion du fonds pour l'insertion professionnelle des personnes handicapées (AGEFIPH) si le permis est indispensable au maintien ou à l'obtention d'un emploi. Cette dernière, de 1000 € maxi-

Les sites utiles pour vous y retrouver

- A propos de la visite médicale : Service-public.fr/particuliers/vosdroits/F36483/0?idFicheParent=F2686
- Trouver une auto-école spécialisée : Automobile.ceremh.org/index.php?espace=2&ppPage=8
- Aides au financement : Service-public.fr/particuliers/vosdroits/F13609
- Équipementiers spécialisés : Sojadis, Huet Equipements...
- Organismes à consulter : AGEFIPH, MDPH, CEREMH.
- Demande de CMI : Service-public.fr/particuliers/vosdroits/R19993
- Contestation des PV : Antai.gouv.fr. Et des forfaits de post-stationnement : Accueil.ccsf.fr

mum, compensera une partie du potentiel surcoût du permis dû au handicap.

Choisir la bonne voiture

Une fois le sésame en poche, il faudra se mettre en quête de la voiture adéquate. Pour cela, vous pourrez vous tourner vers des concessionnaires ou des spécialistes qui sauront vous aiguiller à la fois pour le choix de véhicule, mais également des équipements nécessaires (automatisation, aides au transfert et chargement...). "Pour réduire le coût des aménagements, on peut prendre dès le départ un véhicule avec les bonnes options, conseille Habd-Eddine Sebiane, en fauteuil roulant électrique de 150 kg. Par exemple, pour mon Mercedes Classe V, j'ai choisi la porte latérale électrique plutôt que manuelle pour éviter le

coût d'électrification, des aides à la conduite, etc." Il est également possible de s'orienter vers des véhicules d'occasion (non équipés) assez récents pour les faire aménager. Un conseil, surtout si vous n'avez pas les fonds nécessaires, serait de vous y prendre à l'avance. "J'ai un ami qui a acheté une petite Kia et a dû rassembler 100000 €, explique Rajae El Harrak. Comme il a un handicap lourd, ses aménagements coûtaient plus cher que la voiture. Il a mis plus de deux ans pour réunir tout cet argent, en passant par différents organismes." Parmi ces aides, on recense la prestation de compensation du handicap (PCH) du Conseil général jusqu'à 5000 € tous les cinq ans, le Fonds pour l'insertion des personnes handicapées dans la fonction publique (FIPHFP), jusqu'à 7500 € tous les trois ans, mais égale-

ment un Fonds départemental de compensation de la MDPH, sous conditions de ressources. Des aides individuelles peuvent également être sollicitées auprès des conseils municipaux, départementaux et régionaux, des caisses d'allocations familiales, de mutuelles de santé, etc. A noter également que les personnes en situation de handicap bénéficient d'une exonération totale des malus CO₂ et au poids.

Opter pour la bonne assurance

Le tarif de la prime d'assurance automobile, ainsi que les options proposées, sont identiques d'un conducteur à l'autre, et calculés en fonction du véhicule. Le conducteur doit déclarer sa situation à l'assureur, qui n'a ni le droit de refuser, ni de majorer la prime à cause de son handicap. En revanche, il est nécessaire de déclarer le coût total de son véhicule, aménagements compris, pour que celui-ci soit couvert dans son intégralité en cas de pépin. A ce titre, l'assureur peut être amené à appliquer une surprime, basée sur la valeur des équipements, mais également sur le contenu de l'auto, comme un fauteuil roulant. N'hésitez pas à comparer les tarifs des assurances. "A la Maif, je n'ai pas eu besoin de payer un surcoût pour mes équipements, mais je sais que certaines assurances le demandent, ajoute Habd-Eddine Sebiane. Je leur ai précisé que j'avais des équipements, et ils m'ont dit qu'il n'était pas nécessaire de les assurer en plus, tant que j'avais les factures." Attention à bien vérifier que l'aménagement de votre auto est bien réalisé par un équipementier professionnel agréé, au risque de ne pas être assuré en cas d'accident.

Se déplacer en ville

Une fois le véhicule acquis, il est possible d'obtenir une carte mobilité inclusion comportant la mention "stationnement" (CMI-S). Elle permet de circuler librement dans les zones à faibles émissions (ZFE) quelle que soit la vignette Crit'Air de l'auto. Il faudra cependant la payer 3,11 € auxquels s'ajoutent les frais d'affranchissement. Cette même carte ouvre aussi l'accès gratuit à toutes les places de stationnement PMR et payantes sur voirie. Si vous habitez ou vous rendez régulièrement dans une ville, vous pouvez faire la demande de référencement du véhicule ou obtenir un ticket longue durée de stationnement. Lorsque le déplacement est occasionnel, les horodateurs permettent de déclarer électroniquement son statut ou délivrent des tickets spécifiques, qu'il faudra positionner de manière visible derrière le pare-brise à côté de la CMI-S originale et valide. Aucune démarche n'est nécessaire pour se garer sur les places réservées aux personnes à mobilité réduite, hormis l'apposition de la CMI-S originale. Et pour moins galérer pour trouver un emplacement spécifique handicap, un Waze des personnes en situation de handicap a récemment vu le jour. Lancée par l'athlète reconnu Philippe Croizon, l'application Very Important Parking permet "lorsque vous cherchez une place de parking à proximité de votre destination, d'afficher autour de lui toutes les places PMR, explique Philippe Croizon. En cliquant sur celle-ci, le GPS s'ouvre et vous trace l'itinéraire." Et il ne reste plus qu'à vous laisser guider...

Séverine Fontaine



Pour acquérir un véhicule aménagé en fonction de votre handicap, vous pouvez bénéficier d'aides de la part de différents organismes.